



Conditions vendeurs

Conditions applicables aux vendeurs indépendants de Golden Dust Wear

DOCUMENT 03 / 03 · Version du 30 octobre 2026

Né de la poussière, fait pour briller.

Sommaire

Cliquez sur un article pour aller directement à la page.

1	Bienvenue sur Golden Dust Wear	03
2	Notre place de marché	03
3	Conditions d'admission des vendeurs	03
4	Votre boutique et la présentation de votre marque	04
5	Fiches produits	04
6	Qualité des produits	05
7	Prix, stock et disponibilité	05
8	Commission, période de rétention et versements aux vendeurs	05
9	Expédition et exécution des commandes	07
10	Expédition internationale et douane	08
11	Retours, remboursements et étiquette de retour	09
12	Communication avec les clients	10
13	Produits et contenus interdits	11
14	Propriété intellectuelle	11
15	Fiscalité et obligations légales	12
16	Exigences de la place de marché	12
17	Restriction, suspension ou résiliation du compte	12
18	Modifications des présentes Conditions vendeurs	13
19	Relation entre Golden Dust Wear, les vendeurs et les clients	14
20	Classement et visibilité des produits	14
21	Accès aux données	15
22	Sécurité et conformité des produits	16
23	Garanties du vendeur, indemnisation et responsabilité	17
24	Fin de la relation à l'initiative du vendeur	17
25	Questions, réclamations et litiges	18
26	Droit applicable, juridiction compétente et dispositions finales	18

Conditions vendeurs

Le présent document est la traduction française des Conditions vendeurs publiées sur goldendustwear.com/seller-terms, que chaque vendeur accepte lors de son inscription.

VERSION DE RÉFÉRENCE

Les présentes Conditions vendeurs sont rédigées en anglais. Cette traduction est fournie pour information : en cas de divergence, la version anglaise prévaut (article 26.7).

1. Bienvenue sur Golden Dust Wear

Golden Dust Wear est une place de marché sélective, créée pour les créateurs, marques et designers indépendants qui conçoivent des pièces dotées d'une identité, d'une histoire et d'une présence.

Notre objectif est de réunir des créations uniques issues d'univers différents, autour d'une exigence commune : des pièces fortes, singulières et marquantes.

Les présentes Conditions vendeurs expliquent comment fonctionne la vente sur Golden Dust Wear, ce que nous attendons de nos vendeurs et comment nous veillons à ce que la place de marché reste claire, équitable et professionnelle pour tous.

2. Notre place de marché

Golden Dust Wear n'est pas une plateforme de masse. Nous sommes un espace sélectif construit autour d'une identité visuelle forte, de l'individualité et de l'expression de soi.

Chaque vendeur est sélectionné avec soin afin de préserver la qualité et l'atmosphère de la place de marché. En tant que vendeur, vous restez responsable de vos produits, de votre boutique, de votre stock, de vos prix, de vos expéditions et de votre communication avec les clients.

3. Conditions d'admission des vendeurs

Pour vendre sur Golden Dust Wear, vous devez fournir des informations exactes et complètes lors de votre candidature ou de la création de votre compte vendeur.

Il peut vous être demandé de fournir des informations telles que votre nom, le nom de votre marque, vos coordonnées, les informations relatives à votre entreprise, vos informations de paiement, vos informations fiscales ou toute autre information nécessaire pour exercer en toute sécurité et en toute légalité sur la place de marché.

Golden Dust Wear peut approuver, refuser, mettre en pause ou supprimer un compte vendeur si elle estime que le vendeur ne correspond pas aux exigences, à l'identité ou aux conditions de la place de marché.

La vente sur Golden Dust Wear nécessite également un mode de versement automatisé disponible dans le pays du vendeur. Les versements automatiques sont actuellement disponibles dans les pays énumérés à l'article 8.6. Les vendeurs d'autres pays peuvent déposer une candidature et rejoindre la liste d'attente décrite dans cet article.

Les clients ayant le droit de savoir auprès de qui ils achètent, les informations suivantes sur le vendeur sont affichées aux clients dans une rubrique **Seller information** (informations vendeur) sur chaque page produit et sur la page de la boutique : le nom de la boutique, la dénomination légale du vendeur

(raison sociale, ou prénom et nom pour une personne physique), le statut de professionnel, l'adresse d'établissement, le numéro d'immatriculation de l'entreprise, le numéro de TVA lorsqu'il est disponible, l'adresse e-mail du compte vendeur et le numéro de téléphone de la boutique. En s'inscrivant, le vendeur confirme que ces informations sont exactes et tenues à jour, qu'il agit en tant que vendeur professionnel, et qu'il ne propose que des produits conformes au droit de l'Union européenne applicable.

4. Votre boutique et la présentation de votre marque

Votre boutique doit refléter votre identité de créateur, de marque ou de designer.

Vous êtes responsable de présenter votre marque de manière claire et honnête, y compris le nom de votre boutique, votre logo, votre description, vos images et toute information communiquée aux clients.

Golden Dust Wear peut demander la modification du contenu, des images ou des descriptions de la boutique s'ils sont peu clairs, trompeurs, de mauvaise qualité ou non conformes à l'esprit de la place de marché.

Aucun lien ni coordonnée externe. Afin que chaque achat reste sécurisé et se fasse sur la place de marché, les noms de boutique, biographies, titres de produits, descriptions de produits et tout autre contenu que vous publiez ne doivent contenir ni liens vers des sites web ou des réseaux sociaux, ni identifiants de réseaux sociaux (par exemple un compte Instagram), ni adresses e-mail, ni numéros de téléphone, ni invitations à vous contacter ou à acheter en dehors de Golden Dust Wear. La seule exception concerne les informations de sécurité des produits exigées par la loi à la fin de la description du produit (lignes commençant par « Manufacturer: » ou « EU responsible person: », voir l'article 22). Les liens et coordonnées sont supprimés automatiquement lors de l'enregistrement du contenu. Vos coordonnées officielles sont affichées par Golden Dust Wear dans la rubrique Seller information décrite à l'article 3.

5. Fiches produits

Chaque fiche produit doit permettre aux clients de comprendre de manière claire et fidèle ce qu'ils achètent.

- Le nom du produit, la description, les matières, la taille et les informations sur la coupe doivent être exacts.
- Les prix, la disponibilité du stock, le délai de préparation et les informations de livraison doivent être tenus à jour.
- Les photos doivent représenter fidèlement le produit et montrer clairement l'article réel.
- Les images éditoriales sont les bienvenues, mais les clients doivent pouvoir comprendre le produit réel.
- Les allégations environnementales doivent être précises et prouvées. Les allégations vagues comme « eco-friendly », « durable », « green », « écoresponsable » ou « neutre en carbone » sont interdites si elles ne sont pas précises et justifiées (par exemple « fabriqué en coton 100 % recyclé, certifié GRS »), conformément à la directive (UE) 2024/825. Le vendeur doit pouvoir fournir ces preuves sur demande.

Golden Dust Wear peut modifier, masquer, refuser ou supprimer les fiches produits qui ne répondent pas à ses exigences.

6. Qualité des produits

Golden Dust Wear est une place de marché sélective : la qualité compte.

Les produits vendus sur la place de marché doivent être propres, sûrs, décrits avec exactitude et propres à la vente. En tant que vendeur, vous êtes responsable de vous assurer que vos produits correspondent aux photos et aux descriptions que vous fournissez.

Des problèmes répétés tels qu'une mauvaise qualité, des descriptions inexactes, des articles endommagés, des expéditions tardives, des réclamations de clients ou des fiches trompeuses peuvent entraîner la suppression de produits, la restriction du compte ou la suspension du compte.

7. Prix, stock et disponibilité

Vous êtes responsable de fixer et de mettre à jour vos propres prix, votre stock et votre disponibilité.

Si un produit est épuisé, indisponible ou retardé, votre fiche doit être mise à jour dès que possible. Si une commande ne peut pas être exécutée, vous devez en informer Golden Dust Wear ou le client le plus rapidement possible.

8. Commission, période de rétention et versements aux vendeurs

8.1 DATE D'ACTIVATION DU VENDEUR

Aux fins des présentes Conditions vendeurs, la « Date d'activation du vendeur » est la date à laquelle Golden Dust Wear approuve et active le compte du vendeur et lui permet de proposer des produits à la vente et d'accepter des commandes sur la place de marché.

La Date d'activation du vendeur n'est pas la date à laquelle le vendeur a déposé sa candidature, créé son compte ou contacté Golden Dust Wear pour la première fois. La date d'activation peut être confirmée par e-mail, par le tableau de bord vendeur ou par tout autre enregistrement électronique durable.

8.2 TAUX DE COMMISSION

Golden Dust Wear prélève :

- une commission de 25 % pendant les six premiers mois civils suivant la Date d'activation du vendeur ; et
- une commission de 30 % à compter du sixième mois anniversaire de la Date d'activation du vendeur.

Le taux de commission applicable à une commande est déterminé par la date à laquelle le client passe la commande. Une date de versement, une date de livraison ou une date de finalisation de la commande postérieure ne modifie pas le taux de commission applicable à cette commande.

Le passage prévu de 25 % à 30 % à la fin de la période initiale de six mois est fixé dès l'origine par les présentes Conditions vendeurs et ne constitue pas une modification du taux de commission au sens de l'article 8.7. Un rappel sera néanmoins envoyé au vendeur avant que ce passage ne prenne effet.

8.3 CALCUL DE LA COMMISSION

La commission est calculée uniquement sur le prix de vente net du produit effectivement payé par le client après toute remise sur le produit.

Les frais d'expédition, les frais de livraison, la TVA, la GST, les taxes sur les ventes, les droits de douane, les frais d'importation et les taxes ou prélèvements publics similaires sont exclus du calcul de la commission. Lorsque les taxes sont incluses dans le prix affiché du produit, la commission est calculée sur le prix du produit hors montant de taxe identifiable.

Le prix affiché étant le même dans tous les pays et incluant la TVA du pays de livraison du client, le prix net du produit varie selon la destination, et votre part aussi. Pour un article affiché à 10,00 EUR, le prix net du produit est de 8,33 EUR pour une livraison en France, où la TVA est de 20 pour cent, et de 7,87 EUR pour une livraison en Hongrie, où la TVA est de 27 pour cent. Avec un taux de commission de 25 pour cent, votre part est de 6,25 EUR dans le premier cas et de 5,90 EUR dans le second. Votre tableau de bord vendeur indique le montant crédité pour chaque commande, ce qui vous permet de le vérifier à tout moment. Le gain estimé affiché dans la colonne Earning de votre liste de produits est calculé avec le taux de TVA le plus élevé appliqué sur cette place de marché, de sorte qu'il ne surestime jamais ce que vous recevrez. Si vous êtes établi dans l'UE et expédiez depuis l'UE (article 10.8), la TVA vous revient et s'ajoute à votre part.

Les frais de carte et de traitement des paiements facturés par le prestataire de paiement sont payés par Golden Dust Wear sur sa commission. Aucun autre frais n'est déduit de votre part.

8.4 REMBOURSEMENTS ET AJUSTEMENTS DE COMMISSION

Si le prix du produit est remboursé intégralement, la commission prélevée sur ce produit est intégralement annulée. Si seule une partie du prix du produit est remboursée, la commission est annulée proportionnellement à la part remboursée du prix du produit.

Un remboursement portant uniquement sur les frais d'expédition, les taxes, les frais de douane ou tout autre montant exclu du calcul de la commission n'entraîne aucun ajustement de la commission.

La période de rétention décrite à l'article 8.5 est conçue pour permettre de traiter la plupart des retours et des demandes de remboursement avant que le vendeur ne soit payé. Si une demande de retour, une demande de remboursement ou un litige de paiement est déjà ouvert, le versement correspondant reste suspendu jusqu'à la résolution de l'affaire.

Dans des circonstances exceptionnelles, un remboursement approuvé ou une annulation de paiement imposée par une banque ou un prestataire de paiement (également appelée « rétrofacturation ») peut intervenir après que le vendeur a déjà reçu le versement. Dans ce cas, Golden Dust Wear peut déduire uniquement la part correspondante du vendeur de son solde disponible ou de ses versements futurs. Le vendeur est informé de l'ajustement et de la commande concernée. Si le solde disponible est insuffisant, le montant restant est reporté sur les gains futurs du vendeur.

8.5 PÉRIODE DE RÉTENTION

Les recettes du vendeur sont conservées pendant 29 jours calendaires après la passation de la commande. Elles sont ensuite transférées automatiquement au vendeur, à condition que la commande n'ait pas été annulée ou remboursée.

Si une demande de retour, une demande de remboursement, une réclamation d'un client, un litige de paiement, un contrôle antifraude ou une enquête du prestataire de paiement est en cours, Golden Dust Wear peut suspendre la commande afin que les recettes concernées ne soient pas libérées avant la résolution de l'affaire.

8.6 VERSEMENTS AUTOMATIQUES ET PAYS ÉLIGIBLES

Les versements sont effectués automatiquement par le prestataire de paiement utilisé par Golden Dust Wear : actuellement Stripe (Stripe Connect) et, dès qu'il sera disponible, PayPal (PayPal Marketplace). Le vendeur connecte son compte auprès du prestataire proposé dans son tableau de bord vendeur. Le prestataire de paiement peut demander au vendeur de vérifier son identité et ses coordonnées bancaires avant le premier versement. Il n'existe aucun montant minimum de versement.

Les versements automatiques sont actuellement disponibles pour les vendeurs établis dans l'Espace économique européen (les 27 États membres de l'UE, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège), au Royaume-Uni, en Suisse, aux États-Unis et au Canada.

Les vendeurs établis dans d'autres pays peuvent tout de même déposer une candidature. Leur candidature est placée sur une liste d'attente, et leur boutique ne peut pas être ouverte tant qu'un mode de versement automatisé n'est pas disponible pour leur pays. Golden Dust Wear prévoit d'ajouter un autre prestataire de versement afin d'étendre la liste des pays éligibles, et informera par e-mail les vendeurs concernés lorsque leur pays sera ouvert.

Golden Dust Wear peut changer de prestataire de paiement ou en ajouter un autre. Les vendeurs en seront informés conformément à l'article 18.

Le délai nécessaire pour que les fonds apparaissent sur le compte du vendeur peut varier selon le prestataire de paiement, la banque, la devise, le pays, les exigences de vérification et les contrôles de conformité applicables.

8.7 MODIFICATIONS DE LA COMMISSION

Golden Dust Wear s'engage à entretenir une relation claire et transparente avec ses vendeurs.

Si le taux de commission ou son mode de calcul doit changer, chaque vendeur en est informé personnellement par e-mail au moins 30 jours avant la prise d'effet de la modification. La notification explique clairement le nouveau taux, le motif de la modification et sa date d'entrée en vigueur.

Toute modification s'applique uniquement aux nouvelles commandes passées à compter de la date d'entrée en vigueur annoncée et n'est jamais appliquée rétroactivement aux commandes antérieures. Le délai de préavis laisse aux vendeurs le temps d'examiner la modification, de poser des questions et de prendre les dispositions nécessaires pour leur activité.

Si un vendeur ne souhaite pas poursuivre selon les nouvelles conditions de commission, il peut en informer Golden Dust Wear avant la prise d'effet de la modification. Golden Dust Wear l'accompagne dans la fermeture ordonnée de sa boutique pendant que les commandes, retours, remboursements et versements en cours sont menés à terme.

8.8 OBLIGATIONS DE DÉCLARATION DE LA PLACE DE MARCHÉ

En tant que place de marché en ligne établie dans l'Union européenne, Golden Dust Wear peut être tenue de collecter des informations sur ses vendeurs et de les déclarer aux autorités fiscales compétentes, notamment en application de la Directive (UE) 2021/514 du Conseil (DAC7).

Les vendeurs doivent fournir les informations demandées à cette fin, qui peuvent inclure la dénomination légale, l'adresse, la date de naissance ou le numéro d'immatriculation de l'entreprise, le numéro d'identification fiscale, le pays de résidence fiscale et les coordonnées du compte de versement.

Golden Dust Wear peut suspendre les versements ou restreindre un compte vendeur lorsque les informations requises ne sont pas fournies dans un délai raisonnable après leur demande.

9. Expédition et exécution des commandes

Les vendeurs sont responsables de la préparation, de l'emballage et de l'expédition de leurs propres commandes.

- Les commandes doivent être expédiées dans le délai de préparation indiqué.
- Les articles doivent être emballés de manière sûre.
- Les informations de suivi doivent être ajoutées lorsqu'elles sont disponibles.

- Les vendeurs doivent informer le client ou Golden Dust Wear de tout retard important.

Golden Dust Wear ne fournit pas automatiquement d'étiquettes d'expédition, sauf si ce service est expressément mis à disposition sur la plateforme à l'avenir.

10. Expédition internationale et douane

10.1 PAYS D'EXPÉDITION

Vous devez nous indiquer le pays depuis lequel chaque article est expédié et maintenir cette information exacte. C'est le pays d'expédition, et non votre pays d'établissement, qui détermine la manière dont la TVA et la douane s'appliquent à vos ventes. Si vous commencez à expédier un article depuis un autre pays, vous devez nous en informer avant l'expédition de la première commande depuis ce lieu. Si vous détenez du stock dans l'Union européenne, vous devez nous indiquer où il se trouve.

10.2 ENVOIS D'UNE VALEUR INFÉRIEURE OU ÉGALE À 150 EUR IMPORTÉS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Pour ces commandes, Golden Dust Wear est le fournisseur présumé aux fins de la TVA et facture au client la TVA du pays de destination lors du paiement. Vous ne devez pas facturer de TVA sur ces commandes ni l'ajouter à votre prix, et vous ne devez pas utiliser votre propre immatriculation au guichet unique à l'importation pour celles-ci. Vous devez transmettre à votre transporteur, avec la déclaration en douane, le numéro de guichet unique à l'importation (IOSS) que nous vous communiquons, et déclarer la valeur et la nature réelles des marchandises.

Depuis le 1er juillet 2026, un droit de douane forfaitaire de 3 EUR par type d'article s'applique à ces envois. Il est payé à l'importation par le transporteur, qui peut vous le facturer en tant qu'expéditeur. Le client paie ce montant lors du paiement, affiché séparément sous la mention Import charges, et le montant hors TVA est ajouté en totalité à votre part de la commande. Aucune commission n'est prélevée sur ce montant, et la TVA correspondante est prise en charge par Golden Dust Wear. Si le client retourne toutes les unités d'un article, les frais d'importation de cet article sont remboursés au client et déduits de votre part, conformément à l'article 11.4. Il ne doit pas être demandé au client de payer la TVA à l'importation ou des droits de douane à la livraison.

10.3 ENVOIS D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 150 EUR IMPORTÉS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Ces commandes ne relèvent pas du guichet unique à l'importation. Golden Dust Wear ne facture aucune TVA sur ces commandes lors du paiement, et vous ne devez pas ajouter de TVA à votre prix. Expédiez-les selon les conditions rendu au lieu de destination (DAP) et déclarez la valeur et la nature réelles des marchandises. La TVA à l'importation et les éventuels droits de douane sont payés par le client au transporteur ou à l'administration des douanes à l'arrivée du colis. Le client en est clairement informé, avant de confirmer la commande, chaque fois qu'un article relève de ce cas.

10.4 FRAIS FACTURÉS À TORT À UN CLIENT

Si un client doit payer la TVA à l'importation ou des droits de douane sur une commande relevant de l'article 10.2, nous remboursons le client sur présentation d'une preuve de paiement, et vous nous autorisez à déduire le montant remboursé de votre prochain versement. Lorsque votre prochain versement ne couvre pas ce montant, nous pouvons déduire le solde des versements suivants ou vous le facturer.

Lorsque ces frais résultent de votre transporteur ou de votre déclaration en douane, ils restent à votre charge, et il vous appartient d'exercer tout recours contre votre transporteur.

10.5 LIVRAISONS HORS DE L'UNION EUROPÉENNE

Les clients peuvent être redevables de droits de douane, de taxes à l'importation, de TVA, de frais de dédouanement, de frais de manutention ou d'autres frais liés à l'importation, sauf si vous expédiez

selon les conditions rendu droits acquittés (DDP) et que cela est expressément indiqué lors du paiement.

10.6 COLIS REFUSÉS OU NON RÉCLAMÉS

Lorsqu'un colis relevant de l'article 10.2 ou 10.3 est refusé ou non réclamé et que vous avez payé des frais d'importation que vous ne pouvez pas récupérer, ces frais restent à votre charge. Ils ne sont pas déduits du remboursement du client, qui n'est réduit que du coût direct du renvoi du colis jusqu'à vous.

10.7 DÉCLARATIONS EN DOUANE

Vous devez fournir des informations d'expédition et de douane exactes chaque fois qu'elles sont requises. Vous ne devez jamais fournir intentionnellement de fausses informations douanières, sous-évaluer un envoi, ni décrire des marchandises comme un cadeau ou des échantillons.

10.8 VENDEURS ÉTABLIS HORS DE L'UNION EUROPÉENNE DONT LES MARCHANDISES SONT DÉJÀ DANS L'UNION EUROPÉENNE

Lorsque vous êtes établi hors de l'Union européenne et que les marchandises se trouvent déjà dans l'Union européenne au moment de la commande, par exemple dans un stock détenu dans un État membre, Golden Dust Wear est le fournisseur présumé aux fins de la TVA, quelle que soit la valeur de la commande. Elle facture au client la TVA du pays de livraison lors du paiement et la déclare au titre du guichet unique (OSS, régime de l'Union). Vous ne devez pas facturer de TVA sur ces commandes ni l'ajouter à votre prix.

Lorsque vous êtes établi dans l'Union européenne et expédiez depuis l'Union, Golden Dust Wear n'est pas le fournisseur présumé. Vous restez responsable de votre propre TVA sur la vente, conformément à l'article 15.

11. Retours, remboursements et étiquette de retour

11.1 OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Les vendeurs doivent respecter la Politique de remboursement et de retour de Golden Dust Wear ainsi que l'ensemble des lois applicables en matière de protection des consommateurs.

Les vendeurs ont accès à une rubrique de gestion des retours dans leur tableau de bord vendeur. Cette rubrique leur permet d'examiner les demandes de retour et de remboursement, de fournir les instructions de retour, de confirmer l'adresse de retour, de communiquer avec le client, d'inspecter les articles retournés et de mettre à jour le statut de la demande.

Les vendeurs doivent fournir les instructions de retour et une adresse de retour valide dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de l'ouverture d'une demande de retour. Lorsqu'un vendeur ne répond pas dans ce délai, Golden Dust Wear peut fournir au client les instructions de retour et traiter le retour pour le compte du vendeur.

11.2 ÉTIQUETTE DE RETOUR

Les vendeurs doivent fixer une étiquette de retour inviolable sur chaque vêtement, article chaussant et accessoire expédié via la place de marché, sauf si Golden Dust Wear a expressément exempté la catégorie de produits concernée. Les vendeurs se procurent eux-mêmes leurs étiquettes, qui peuvent porter leur propre marque. Golden Dust Wear ne fournit ni étiquettes ni visuels.

L'étiquette doit être fixée à un endroit bien visible qui n'empêche pas le client d'essayer l'article, et de manière à ne pas pouvoir être retirée puis refixée sans laisser de trace visible, par exemple au moyen d'une attache de sécurité en plastique à usage unique.

Lorsqu'un vendeur expédie un article sans l'étiquette requise, il ne peut pas invoquer l'absence d'étiquette pour réduire ou refuser un remboursement, et supporte intégralement la perte de valeur qui

en résulte.

11.3 INSPECTION ET DÉPRÉCIATION

Un retour effectué dans le cadre du droit de rétractation légal ne peut pas être refusé au motif que l'article ne remplit pas les conditions de retour. Le vendeur doit accepter le retour et, lorsque l'article a perdu de la valeur, demander une déduction conformément à la Politique de remboursement et de retour.

Un vendeur qui demande une déduction pour dépréciation doit inspecter l'article dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de sa réception et transmettre, via le tableau de bord vendeur, des photographies datées de l'article tel que reçu, de l'emballage et de l'étiquette de retour ou de son retrait, accompagnées de la déduction proposée et de son motif.

Lorsqu'un vendeur ne transmet pas ces preuves dans ce délai, le remboursement est effectué intégralement.

11.4 DÉCISION ET RÉPARTITION

Golden Dust Wear détermine le montant final remboursé au client sur la base des preuves transmises par le vendeur en application de l'article 11.3, et applique le barème figurant dans la Politique de remboursement et de retour.

Lorsque les preuves transmises justifient la déduction proposée, la déduction est appliquée et le remboursement réduit est supporté par le vendeur à proportion de sa part.

Lorsque le vendeur ne transmet aucune preuve dans le délai indiqué, ou lorsque les preuves transmises ne justifient pas la déduction proposée ou ne sont pas proportionnées à la perte de valeur, Golden Dust Wear effectue le remboursement intégral ou réduit la déduction en conséquence. La différence est supportée par le vendeur.

Golden Dust Wear agit uniquement en qualité d'intermédiaire et d'encaisseur pour le compte du vendeur, conformément à l'article 19. Le contrat de vente est conclu entre le client et le vendeur. Le coût économique de tout remboursement, réduction de prix, remise, avoir, dépréciation non récupérée ou perte de valeur concernant un produit du vendeur est supporté par le vendeur, sauf lorsque la cause est directement imputable à une faute de Golden Dust Wear.

Golden Dust Wear n'accorde pas de remboursements commerciaux discrétionnaires aux frais du vendeur. Chaque décision est fondée sur les preuves transmises et sur le barème publié.

Les vendeurs doivent signaler à Golden Dust Wear tout soupçon d'abus de retour plutôt que d'agir unilatéralement. Le fait de refuser un retour, de bloquer un client ou de retenir un remboursement sans l'accord préalable de Golden Dust Wear constitue un manquement aux présentes Conditions vendeurs.

11.5 COMMISSION

Tout remboursement total ou partiel entraîne un ajustement correspondant des recettes du vendeur et de la commission de Golden Dust Wear, conformément à l'article 8 des présentes Conditions vendeurs.

12. Communication avec les clients

Les clients doivent se sentir respectés, informés et accompagnés lorsqu'ils achètent sur Golden Dust Wear.

En tant que vendeur, vous devez communiquer avec les clients de manière claire, respectueuse et professionnelle. Vous devez répondre aux questions sur les commandes, aux problèmes de livraison et aux demandes de retour dans un délai raisonnable.

Toute communication avec les clients au sujet des commandes doit passer par la place de marché (le tableau de bord vendeur, les e-mails de commande ou Golden Dust Wear). Les vendeurs ne doivent pas inviter les clients à acheter, payer ou communiquer en dehors de Golden Dust Wear, et ne doivent pas utiliser les coordonnées des clients reçues pour une commande afin de leur proposer des ventes en dehors de la place de marché.

13. Produits et contenus interdits

Les vendeurs ne peuvent pas mettre en vente ni publier des produits, images, descriptions ou contenus illégaux, dangereux, trompeurs, contrefaits, volés, abusifs, discriminatoires ou portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui.

- Les produits contrefaits ne sont pas autorisés.
- Les produits utilisant le nom, le logo ou le design d'une autre marque sans autorisation ne sont pas autorisés.
- Les produits illégaux, dangereux, volés ou trompeurs ne sont pas autorisés.
- Les produits qui ne correspondent pas à l'identité ou aux exigences de qualité de Golden Dust Wear peuvent être supprimés.

14. Propriété intellectuelle

Vous devez être propriétaire de toutes les images, créations, logos, noms, descriptions et autres contenus que vous publiez sur Golden Dust Wear, ou disposer du droit de les utiliser. Vous restez propriétaire de vos contenus originaux.

En publiant du contenu sur la place de marché, vous accordez à Golden Dust Wear une licence non exclusive, mondiale, gratuite et pouvant faire l'objet de sous-licences, pour héberger, stocker, reproduire, redimensionner, recadrer, adapter à des fins de format et d'affichage, publier, distribuer et communiquer ce contenu aux fins d'exploiter, de promouvoir et de commercialiser vos produits, votre boutique et la place de marché Golden Dust Wear. Cela inclut l'utilisation sur le site web, dans les contenus éditoriaux, dans les newsletters, sur les réseaux sociaux, dans la publicité et dans les communications à la presse ou aux partenaires.

Golden Dust Wear ne modifiera pas votre contenu d'une manière qui dénaturerait vos produits, et citera votre marque lorsque cela est raisonnablement possible.

Cette licence prend fin lorsque votre contenu est retiré de la place de marché. Golden Dust Wear cesse alors toute nouvelle utilisation promotionnelle de ce contenu, dans les conditions et limites prévues à l'article 24.

Golden Dust Wear détient tous les droits sur le nom Golden Dust Wear, son logo, son identité visuelle, ses univers éditoriaux, son site web et le contenu de sa plateforme. Les vendeurs peuvent faire référence à Golden Dust Wear et indiquer qu'ils vendent sur la place de marché, mais ne peuvent pas utiliser notre nom, notre logo ou notre identité visuelle d'une manière suggérant un soutien, un partenariat ou un lien de propriété allant au-delà de la relation de vente, sans notre accord écrit préalable.

Communauté. Golden Dust Wear dispose d'une communauté où les membres partagent des photos de leurs tenues (« looks ») et peuvent identifier les pièces qu'ils portent. Lorsqu'un look public identifie l'un de vos produits, vous en êtes informé et le look peut être affiché avec votre produit, par exemple dans « Shop the look ». Ces photos appartiennent aux membres qui les partagent, et la licence qu'ils accordent ne s'applique qu'à Golden Dust Wear. Vous ne pouvez pas copier, télécharger, republier ou utiliser la photo d'un membre en dehors de Golden Dust Wear, y compris sur vos propres réseaux sociaux ou votre site web, sans l'autorisation préalable de ce membre. Les vendeurs peuvent

également partager des looks dans la communauté : leurs looks affichent un badge **Designer** et doivent respecter les Règles de la communauté publiées sur goldendustwear.com/community-guidelines.

15. Fiscalité et obligations légales

Les vendeurs sont responsables de connaître et de respecter leurs propres obligations fiscales, commerciales, douanières et légales.

Celles-ci peuvent inclure l'impôt sur le revenu, la TVA, les déclarations en douane, les numéros d'enregistrement au titre du recyclage (responsabilité élargie du producteur, article 22), l'immatriculation de l'entreprise, les factures ou toute autre obligation légale.

16. Exigences de la place de marché

Golden Dust Wear repose sur la confiance, la qualité et un univers visuel fort.

- Des fiches produits exactes.
- Des expéditions fiables.
- Une communication respectueuse.
- Un traitement équitable des retours.
- Une bonne qualité des produits.
- Le respect des clients, des autres vendeurs et de l'identité de la place de marché.
- Le respect des Règles de la communauté lorsque vous participez à la communauté.

17. Restriction, suspension ou résiliation du compte

Golden Dust Wear peut restreindre certaines fiches produits, limiter temporairement des fonctionnalités du compte, suspendre un compte vendeur ou mettre fin à la relation avec le vendeur lorsque des motifs objectifs et proportionnés le justifient.

Ces motifs peuvent notamment être :

- Un manquement aux présentes Conditions vendeurs ou à une autre politique applicable de la place de marché.
- Des produits illégaux, dangereux, contrefaits, volés ou interdits.
- Des informations inexactes ou trompeuses sur les produits, l'entreprise ou l'identité.
- La non-exécution de commandes ou des retards d'expédition répétés.
- L'absence répétée de réponse aux clients, aux demandes de retour ou aux demandes de Golden Dust Wear.
- Des réclamations répétées de clients ou des problèmes de qualité étayés par des informations pertinentes.
- L'omission répétée de fixer l'étiquette de retour exigée par l'article 11.2, ou des demandes répétées et non justifiées de déduction pour dépréciation.
- Une suspicion de fraude, d'abus de paiement, de risques de sécurité ou d'accès non autorisé au compte.
- Le défaut d'accomplissement des vérifications requises en matière d'identité, d'entreprise, de fiscalité ou de paiement.

- Une atteinte aux droits de propriété intellectuelle.
- Une exigence légale, réglementaire, judiciaire ou d'un prestataire de paiement.
- Le non-respect répété de demandes de correction raisonnables concernant les exigences de qualité ou de présentation de la place de marché.
- Un comportement frauduleux, menaçant, abusif, discriminatoire ou gravement irrespectueux envers les clients, les autres vendeurs, les prestataires ou les membres de l'équipe Golden Dust Wear.
- Le fait d'inviter des clients à acheter, payer ou communiquer en dehors de Golden Dust Wear, ou de publier des liens ou des coordonnées externes, comme prévu aux articles 4 et 12.
- L'absence de mode de versement automatisé disponible pour le pays du vendeur, comme prévu à l'article 8.6.

Un désaccord exprimé avec respect, une critique ou l'exercice par le vendeur de son droit de réponse ne justifie pas, à lui seul, une restriction, une suspension ou une résiliation.

Sauf lorsque la loi l'interdit ou lorsqu'une action urgente est raisonnablement nécessaire pour faire face à une fraude, à une illégalité, à des risques de sécurité ou à la sécurité des clients, Golden Dust Wear fournit au vendeur un exposé écrit des motifs avant ou au moment de la prise d'effet de la restriction ou de la suspension.

Cet exposé indique les principaux faits et les motifs contractuels qui fondent la décision et est fourni sur un support durable, tel qu'un e-mail.

Le vendeur peut répondre, fournir des informations à l'appui ou demander un réexamen en écrivant à contact@goldendustwear.com. Golden Dust Wear examine la réponse du vendeur de manière équitable et dans un délai raisonnable. S'il s'avère que la restriction ou la suspension n'était pas justifiée, l'accès est rétabli sans retard injustifié.

Lorsque Golden Dust Wear décide de mettre fin à l'ensemble de la relation avec le vendeur, elle lui adresse en principe un préavis d'au moins 30 jours accompagné d'un exposé écrit des motifs. Ce préavis peut ne pas s'appliquer lorsque la résiliation immédiate est exigée par la loi, justifiée par un risque urgent pour la sécurité ou la sûreté, ou fondée sur des manquements répétés ou graves du vendeur.

18. Modifications des présentes Conditions vendeurs

Golden Dust Wear peut mettre à jour les présentes Conditions vendeurs lorsque cela est raisonnablement nécessaire, notamment pour tenir compte de l'évolution des services de la place de marché, des modalités de paiement, des exigences légales, des mesures de sécurité ou des processus opérationnels.

Sauf lorsqu'un délai plus long est prévu, les vendeurs reçoivent un préavis d'au moins 15 jours concernant les modifications envisagées, par e-mail ou par une autre notification électronique durable. Un délai de préavis plus long est accordé lorsqu'une modification oblige les vendeurs à procéder à des adaptations techniques ou commerciales importantes.

Toute modification du taux de commission ou de son mode de calcul est soumise au préavis de 30 jours prévu à l'article 8. Les modifications ne s'appliquent pas rétroactivement.

Golden Dust Wear explique les modifications envisagées aussi clairement que possible, et les vendeurs peuvent nous contacter pour toute question pendant la période de préavis.

Un vendeur qui ne souhaite pas poursuivre selon les conditions mises à jour peut en informer Golden Dust Wear avant la prise d'effet des modifications. Golden Dust Wear l'accompagne dans la fermeture

ordonnée de sa boutique, pendant que les commandes, retours, remboursements, litiges de paiement et obligations financières en cours sont menés à terme.

Golden Dust Wear peut mettre en œuvre une modification sans le préavis habituel lorsqu'une action immédiate est exigée par la loi ou lorsqu'un danger imprévu et imminent impose d'agir pour protéger la place de marché, les clients ou les vendeurs contre la fraude, les logiciels malveillants, les violations de données ou d'autres risques de cybersécurité.

19. Relation entre Golden Dust Wear, les vendeurs et les clients

Golden Dust Wear exploite une place de marché en ligne. Nous fournissons la plateforme, la sélection, l'environnement de marque, le marketing et l'infrastructure technique et de paiement qui permettent aux créateurs, marques et designers indépendants de proposer leurs produits aux clients.

Golden Dust Wear est un intermédiaire. Sauf mention expresse contraire, Golden Dust Wear n'est ni le vendeur, ni le fabricant, ni l'importateur, ni le distributeur des produits proposés sur la place de marché.

Lorsqu'un client passe une commande, le contrat de vente est conclu directement entre le client et le vendeur. Le vendeur est le commerçant officiel (merchant of record) pour ses propres produits et reste responsable du produit, de sa description, de son prix, de sa disponibilité, de son emballage, de son expédition, de sa conformité, de ses garanties légales et de son service après-vente.

Golden Dust Wear encaisse le prix payé par le client pour le compte du vendeur. Les sommes encaissées appartiennent au vendeur, déduction faite de la commission prévue à l'article 8, et lui sont versées conformément aux articles 8.5 et 8.6. Le client n'effectue pas de second paiement au vendeur : le paiement effectué lors de la commande libère le client de son obligation de paiement.

Golden Dust Wear encaissant pour le compte du vendeur et n'étant pas partie au contrat de vente, le coût économique d'un remboursement, d'une réduction de prix ou d'une perte de valeur concernant un produit du vendeur est supporté par le vendeur, conformément à l'article 11.4, sauf lorsque la cause est directement imputable à une faute de Golden Dust Wear.

Le vendeur est responsable de l'émission de toute facture, de tout reçu ou de tout document fiscal exigé par la loi applicable à son activité, sauf si Golden Dust Wear indique expressément qu'elle fournit ce service.

20. Classement et visibilité des produits

Le présent article décrit les principaux paramètres qui déterminent où et comment les produits apparaissent sur Golden Dust Wear, ainsi que les raisons de leur importance relative, conformément à l'article 5 du Règlement (UE) 2019/1150.

Golden Dust Wear est une place de marché sélective. Les principaux paramètres, par ordre général d'importance, sont les suivants :

- **Sélection éditoriale.** La mise en avant sur la page d'accueil, dans les Univers, dans les sélections, dans les campagnes et dans les newsletters est décidée manuellement par Golden Dust Wear en fonction de l'adéquation d'un produit avec l'identité visuelle, l'atmosphère et la ligne éditoriale du moment de la place de marché. C'est le paramètre le plus important pour les mises en avant, car c'est la sélection qui définit la place de marché.
- **Nouveauté.** La rubrique New In et plusieurs vues par catégorie sont classées par date de publication, de la plus récente à la plus ancienne, afin que les clients découvrent les nouvelles

pièces et que les vendeurs actifs soient récompensés lorsqu'ils ajoutent régulièrement des produits.

- **Pertinence par catégorie et par recherche.** La correspondance entre les données produit fournies par le vendeur (titre, catégorie, attributs, matières, description) et la page consultée ou la recherche effectuée.
- **Qualité de la fiche produit.** L'exhaustivité et l'exactitude des informations sur le produit, ainsi que la qualité et la cohérence des images, car des fiches incomplètes ou de mauvaise qualité réduisent la confiance des clients.
- **Disponibilité.** Les produits en rupture de stock ou indisponibles peuvent être moins bien classés ou masqués.
- **Fiabilité du vendeur.** Le taux d'exécution des commandes, le respect des délais de préparation annoncés, le taux d'annulation, le taux de retour, le taux de réclamation et la réactivité, car l'expérience client en dépend.
- **Engagement des clients.** Lorsqu'ils sont disponibles, les vues, les ajouts au panier et l'historique des ventes du produit.
- **Communauté.** Les produits identifiés dans les looks des membres peuvent aussi apparaître dans « Shop the look », sur les pages festivals et dans les suggestions de looks similaires. Cela dépend de ce que les membres choisissent de partager et d'identifier, et ne peut être ni acheté ni influencé par les vendeurs.

Golden Dust Wear ne propose actuellement ni classement payant, ni placement sponsorisé, ni emplacement publicitaire, et aucun vendeur ne peut obtenir une meilleure visibilité en payant des frais ou en acceptant une commission plus élevée. Si cela devait changer, les présentes Conditions vendeurs seraient mises à jour conformément à l'article 18 et tout placement payant serait clairement identifié.

Golden Dust Wear ne vend pas ses propres produits en concurrence avec ses vendeurs. Si cela devait changer, tout traitement différencié serait décrit dans le présent article.

Golden Dust Wear ne garantit à aucun vendeur un niveau particulier de visibilité, de classement, de trafic, de nombre de ventes ou de chiffre d'affaires.

21. Accès aux données

Le présent article décrit l'accès technique et contractuel des vendeurs aux données, conformément à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/1150.

21.1 DONNÉES AUXQUELLES LE VENDEUR A ACCÈS

Par l'intermédiaire du tableau de bord vendeur, un vendeur peut accéder aux données relatives à sa propre activité, notamment le profil et le contenu de sa boutique, ses fiches produits et son stock, ses commandes, le nom du client, l'adresse de livraison et les coordonnées nécessaires à l'exécution de ces commandes, ses demandes de retour et de remboursement, ses relevés de commissions et de versements, ainsi que les statistiques de performance mises à disposition dans le tableau de bord.

Un vendeur est également informé lorsqu'un look public identifie l'un de ses produits, et peut voir ce look comme tout visiteur. Un vendeur n'a pas accès aux profils privés des membres, aux looks réservés aux amis proches, aux notes ni aux moodboards.

21.2 DONNÉES AUXQUELLES LE VENDEUR N'A PAS ACCÈS

Un vendeur n'a accès ni aux données des autres vendeurs, ni aux données agrégées de la place de marché, ni aux comptes clients, ni au comportement de navigation, ni aux identifiants de paiement ou aux données de paiement complètes, ni aux données marketing et analytiques de Golden Dust Wear.

En particulier, un vendeur n'a pas accès à l'historique des retours d'un client auprès d'autres vendeurs. Les mesures prises en application des dispositions relatives aux abus de retour de la Politique de remboursement et de retour sont décidées par Golden Dust Wear seule, sur la base des données de l'ensemble de la place de marché.

21.3 DONNÉES AUXQUELLES GOLDEN DUST WEAR A ACCÈS

Golden Dust Wear a accès aux données des comptes vendeurs, aux données des boutiques et des produits, aux données des commandes et des transactions, aux données de versements et de commissions, aux communications échangées via la place de marché et aux données agrégées de la place de marché. Ces données sont utilisées pour exploiter, sécuriser, modérer, améliorer et promouvoir la place de marché, pour respecter les obligations légales et pour prévenir la fraude et les abus. Golden Dust Wear ne vend pas les données des vendeurs à des tiers.

21.4 DONNÉES PERSONNELLES

Lorsqu'un vendeur reçoit des données personnelles d'un client afin d'exécuter une commande, il agit en tant que responsable du traitement indépendant de ces données. Le vendeur doit respecter le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et toute autre loi applicable en matière de protection des données, ne doit utiliser ces données que pour l'exécution des commandes, le service client, les retours et ses propres obligations légales, et ne doit pas les utiliser pour son propre marketing sans base légale valable. De plus amples informations figurent dans notre Politique de confidentialité.

21.5 APRÈS LA FIN DU COMPTE

Un vendeur peut exporter ou demander les données de sa boutique, de ses produits et de ses commandes avant la fermeture de son compte. Après la fermeture, Golden Dust Wear conserve les enregistrements qu'elle est tenue de conserver en vertu de la loi, notamment les documents comptables prévus par le droit estonien et les informations déclarées en application de l'article 8.8.

22. Sécurité et conformité des produits

Les vendeurs sont responsables de s'assurer que leurs produits respectent l'ensemble de la législation applicable en matière de sécurité, d'étiquetage et de conformité des produits dans les pays où ils sont proposés et expédiés, notamment le Règlement (UE) 2023/988 relatif à la sécurité générale des produits et, le cas échéant, le Règlement (UE) 1007/2011 relatif aux dénominations des fibres textiles et à l'étiquetage.

Lorsqu'un produit est proposé à des clients dans l'Union européenne, le vendeur doit fournir et tenir à jour au minimum :

- Le nom, la raison sociale déposée ou la marque déposée du fabricant, ainsi qu'une adresse postale et une adresse électronique auxquelles le fabricant peut être contacté.
- Lorsque le fabricant n'est pas établi dans l'Union européenne, le nom, l'adresse postale et l'adresse électronique de l'opérateur économique établi dans l'Union qui est responsable du produit.
- Les informations permettant d'identifier le produit, telles qu'un numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément d'identification, ainsi qu'une photo du produit.
- Tout avertissement, toute information de sécurité, toute instruction d'entretien ou toute information sur la composition en fibres exigés par la loi, dans la ou les langues exigées par les pays où le produit est proposé.

Le vendeur doit conserver des enregistrements permettant d'assurer la traçabilité de ses produits, et doit informer Golden Dust Wear sans retard injustifié de tout problème de sécurité, défaut, incident, réclamation, mesure corrective, retrait ou rappel concernant un produit proposé sur la place de marché.

Le vendeur doit coopérer pleinement et rapidement avec Golden Dust Wear et avec toute autorité compétente en matière de sécurité des produits.

Golden Dust Wear peut masquer, suspendre ou supprimer une fiche produit qui ne contient pas les informations de conformité requises, et peut restreindre les pays dans lesquels les produits d'un vendeur peuvent être proposés ou livrés lorsque les informations requises, une personne responsable dans l'UE ou un numéro de recyclage (article 15) ne sont pas disponibles.

23. Garanties du vendeur, indemnisation et responsabilité

23.1 GARANTIES DU VENDEUR

En vendant sur Golden Dust Wear, le vendeur garantit qu'il a la capacité juridique et le pouvoir de conclure les présentes Conditions vendeurs, qu'il a le droit de vendre les produits qu'il met en vente, qu'il est propriétaire ou titulaire d'une licence d'utilisation de l'ensemble des contenus et éléments de propriété intellectuelle qu'il publie, que ses produits et ses fiches produits sont conformes à la loi applicable, et que toutes les informations qu'il fournit à Golden Dust Wear sont exactes et tenues à jour.

23.2 INDEMNISATION

Le vendeur s'engage à indemniser et à garantir Golden Dust Wear contre toute réclamation, demande, perte, dommage, amende, pénalité ou frais juridiques raisonnables découlant de ou liés aux produits du vendeur, à la sécurité ou à la conformité de ces produits, à toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou aux autres droits d'un tiers, à tout manquement du vendeur aux présentes Conditions vendeurs ou à la loi applicable, à toute information douanière, fiscale ou relative aux produits inexacte fournie par le vendeur, et à toute réclamation formée par un client en lien avec les produits ou le comportement du vendeur.

23.3 RESPONSABILITÉ DE GOLDEN DUST WEAR

Golden Dust Wear fournit la place de marché avec un soin et une compétence raisonnables, mais ne garantit pas qu'elle sera disponible sans interruption ni exempte d'erreurs, et ne donne aucune garantie quant à la visibilité, au trafic, au volume des ventes ou au chiffre d'affaires. Golden Dust Wear n'est pas responsable des pertes indirectes ou consécutives, des pertes de bénéfices, des pertes d'activité, des pertes d'opportunités ou des pertes de données. La responsabilité totale cumulée de Golden Dust Wear envers un vendeur au titre des présentes Conditions vendeurs est limitée au montant total des commissions qu'elle a perçues de ce vendeur au cours des douze mois précédant le fait générateur de la réclamation.

Aucune disposition des présentes Conditions vendeurs ne limite ni n'exclut la responsabilité en cas de fraude, de faute intentionnelle, de négligence grave, de décès ou de dommage corporel, ni toute responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue en vertu de la loi applicable.

24. Fin de la relation à l'initiative du vendeur

Un vendeur peut cesser de vendre sur Golden Dust Wear à tout moment en informant Golden Dust Wear par écrit à l'adresse contact@goldendustwear.com. L'article 17 traite de la restriction, de la suspension ou de la résiliation à l'initiative de Golden Dust Wear, et l'article 18 traite du départ à la suite d'une modification des présentes Conditions vendeurs.

Avant la fermeture de la boutique, le vendeur doit exécuter ou, lorsque l'exécution n'est pas possible, annuler et rembourser intégralement toutes les commandes en cours, mener à terme ou résoudre tous les retours, remboursements et litiges en attente, et répondre à toute demande en suspens d'un client ou de Golden Dust Wear. Golden Dust Wear bloque l'arrivée de nouvelles commandes dans la boutique et accompagne la fermeture ordonnée.

Le versement final est effectué une fois la période de rétention prévue à l'article 8.5 expirée et une fois les retours, remboursements et litiges de paiement en cours traités. Lorsque, à la date de fermeture, des commandes sont encore couvertes par un droit de rétractation ou par une procédure de retour en cours, Golden Dust Wear peut retenir temporairement la partie du solde correspondant au seul montant de ces commandes, dans le seul but de pouvoir rembourser un client si nécessaire. Le vendeur est informé du montant retenu et de la date de libération prévue. Cette retenue est libérée au plus tard 45 jours après la livraison de la dernière commande, sauf si un litige ou un litige de paiement est encore en cours à cette date. Toute commission due et tout solde négatif restent à la charge du vendeur.

Les fiches produits sont supprimées lors de la fermeture d'une boutique. Golden Dust Wear cesse toute nouvelle utilisation promotionnelle du contenu du vendeur et retire les images du vendeur du site web, des campagnes en cours et de ses canaux actifs dans un délai raisonnable après la fermeture. Golden Dust Wear ne peut toutefois pas garantir le retrait des éléments déjà diffusés et échappant à son contrôle, tels que les newsletters déjà envoyées, les publications partagées par des tiers, les articles de presse ou les pages archivées. Golden Dust Wear peut conserver une copie interne du contenu à des fins d'archivage et de preuve. Un vendeur peut demander le retrait d'un contenu précis en écrivant à contact@goldendustwear.com.

Les articles 11.4, 21, 22, 23 et 26 survivent à la fin de la relation avec le vendeur, de même que toute disposition qui, par sa nature, est destinée à survivre.

25. Questions, réclamations et litiges

Si un vendeur a une question ou une réclamation concernant la place de marché, une commande, un versement, une commission, une restriction ou les présentes Conditions vendeurs, il doit contacter Golden Dust Wear à l'adresse contact@goldendustwear.com. Nous nous efforçons d'accuser réception des réclamations des vendeurs rapidement et d'y apporter une réponse sur le fond dans un délai raisonnable.

Golden Dust Wear est une petite entreprise au sens de la Recommandation 2003/361/CE de la Commission et est donc actuellement dispensée des obligations de mettre en place un système interne formel de traitement des plaintes et de désigner des médiateurs prévues aux articles 11 et 12 du Règlement (UE) 2019/1150. Les réclamations des vendeurs sont traitées directement par l'équipe Golden Dust Wear. Si Golden Dust Wear cessait de répondre à la définition de petite entreprise, ces mécanismes seraient mis en place et les présentes Conditions vendeurs mises à jour en conséquence.

Aucune disposition du présent article n'empêche un vendeur de saisir une juridiction compétente ou d'exercer tout droit dont il dispose en vertu de la loi applicable.

26. Droit applicable, juridiction compétente et dispositions finales

26.1 DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions vendeurs et la relation entre Golden Dust Wear et le vendeur sont régies par le droit de la République d'Estonie, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois et à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

26.2 JURIDICTION COMPÉTENTE

Les juridictions estoniennes, et plus précisément le Tribunal de comté de Harju, à Tallinn, ont compétence exclusive pour tout litige découlant des présentes Conditions vendeurs ou s'y rapportant. Cela n'affecte pas les dispositions impératives de la loi du pays d'établissement du vendeur auxquelles il ne peut être dérogé par contrat.

26.3 DIVISIBILITÉ

Si une disposition des présentes Conditions vendeurs est jugée nulle ou inapplicable, les autres dispositions restent pleinement en vigueur et la disposition nulle est remplacée par une disposition valable reflétant son objet aussi fidèlement que possible.

26.4 ABSENCE DE RENONCIATION

Le fait que Golden Dust Wear n'exerce pas, ou tarde à exercer, un droit prévu par les présentes Conditions vendeurs ne vaut pas renonciation à ce droit.

26.5 CESSION

Un vendeur ne peut pas céder ni transférer ses droits ou obligations au titre des présentes Conditions vendeurs sans l'accord écrit préalable de Golden Dust Wear. Golden Dust Wear peut céder les présentes Conditions vendeurs à un successeur dans le cadre d'une réorganisation, d'une fusion ou d'une cession d'activité.

26.6 INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

Les présentes Conditions vendeurs, ainsi que les politiques auxquelles elles renvoient, constituent l'intégralité de l'accord entre Golden Dust Wear et le vendeur concernant la vente sur la place de marché.

26.7 LANGUE

Les présentes Conditions vendeurs sont rédigées en anglais. Lorsqu'une traduction est fournie pour plus de commodité, la version anglaise prévaut en cas de divergence.

CONTACT

GOLDEN DUST WEAR OÜ · Tornimäe tn 3, 10145 Tallinn, Estonie · Code du registre : 17430259 E-mail : contact@goldendustwear.com · Site web : goldendustwear.com